Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 forêts

Compte Rendu du Conseil Communautaire du 21 juin 2013

L'an deux mil treize, le vendredi vingt et un juin à dix neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans la grande salle de la mairie de l'Isle Adam sous la présidence de Monsieur Poniatowski.

Etaient présents :
Monsieur Axel PONIATOWSKI, Président
MM. Pierre BEMELS, Didier DAGONET, Bruno MACE, Jean DELIGNIERES (Vice - Présidents)
Mmes et MM. Hubert TARDIF, Chantal VILLALARD, Philippe LEBALLEUR, Danielle PORTHE, Claudine MORVAN, Elodie THABOUREY, Jacques CORMERY, Jean-Paul HUNAULT, Michel MANCHET, Michèle BOUCHET, José LOHYER, Christian DEGHAYE, Anne-Marie LAMBEL.

Etaient absents représentés :
Roland GUICHARD donne pouvoir à Michel MANCHET
Jean-Dominique GILLIS donne pouvoir à Claudine MORVAN
Michel PASSANT donne pouvoir à Hubert TARDIF
Pierre AUSSEL donne pouvoir à Jean DELIGNIERES
Nicole DODRELLE donne pouvoir à Michèle BOUCHET
Loïc LE BIHAN donne pouvoir à Christian DEGHAYE

Etaient absents excusés :
Philippe VAN HYFTE
Pierre-Yves BOUDER

Secrétaire de séance : Elodie THABOUREY

Informations :

M. Poniatowski effectue un bilan sur le dossier des dépôts sauvages.
Il présente également le projet du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) et invite les communes à s'interroger sur ce dossier. Un groupe de travail est constitué et un RDV avec le Conseil Général sera pris prochainement.

1. Procès verbal de la réunion du 05 avril 2013

Le procès verbal de la réunion du 05 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

2. Compte Administratif 2012

M. Poniatowski présente le compte administratif 2012.

La section de fonctionnement comporte un excédent de 237 541.75 €. La section d'investissement présente un excédent de 60 092.74 €
Le résultat global de l'exercice se solde donc par un excédent de 297 634.49 €. Les restes à réaliser sont à comptabiliser en recettes d'investissement pour un montant de 84 538.02 €.
Le compte administratif est adopté à l'unanimité sous la présidence de M. Cormery, doyen de l'assemblée.

3. Compte de Gestion 2012

M. Poniatowski précise que le compte de gestion, établi par le Trésor Public se révèle conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.
Sans observation ni question, le compte de gestion est voté à l'unanimité.

4. Affectation des résultats de 2012 au budget 2013

Le Conseil Communautaire approuve l'affectation d'une partie des résultats de la section de fonctionnement de 2012 à la section d'investissement pour un montant de 232 000.00 €

5. Décision Modificative n°1

Monsieur Poniatowski présente les modifications budgétaires équilibrées en recettes et en dépenses :

- En fonctionnement pour un montant de 237 541.75 €
- En investissement pour un montant de 376 630.76 €

Après l'exposé, la décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.

6. Fonds de Concours voirie 2013

M. BEMELS informe que le Fonds de Concours Voirie 2013 sera financé, comme chaque année, à hauteur de 20 % maximum du montant HT des travaux, avec application d'un forfait minimum pour les communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Nerville la Forêt et Villiers-Adam, dans la limite du budget voté par les communes et l'intercommunalité.
Une subvention est accordée aux communes de Béthemont la Forêt, Chauvry, L'Isle Adam, Nerville la Forêt, Parmain, Presles et Villiers Adam pour un montant total de 346 396 €.

7. Contrat rural de Béthemont la Forêt

La commune de Béthemont-la-Forêt a décidé de conclure un contrat rural avec le Conseil Général du Val d'Oise et le conseil régional d'Ile-de-France.
M. Dagonet décrit les différents projets faisant l'objet de ce contrat :

- Aménagement d'un terrain communal et de l'entrée du village
- Travaux de reprises des façades de la mairie
- Restauration de l'église Notre-Dame de la Pitié (1ère tranche)
- Requalification des abords de la mairie

Le coût total des travaux est de 299 500 € HT et l'opération est subventionnée au taux de 45% pour la Région et 30% pour le département en ce qui concerne les opérations 1, 2 et 4, et au taux de 22 % pour le département en ce qui concerne l'opération n°3
La Ville financera le solde.
Après exposé du rapporteur, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité, le projet présenté

par la ville de Béthemont-la-forêt.

8. Convention d'équipement et de financement de vidéo protection entre la CCVO3F et la ville de l'Isle Adam

La Communauté de Communes a la compétence de la vidéo protection sur les communes adhérentes et a ainsi réalisé un programme d'équipement sur les communes de L'Isle Adam, Parmain et Presles.

De plus, au travers d'un conventionnement entre les commune-membres et l'EPCI, de nouvelles opérations d'installation peuvent être prises en compte aux frais avancés par les communes, la CCVO3F prenant alors ensuite en charge le remboursement des communes concernées.

La Ville de l'Isle Adam a un besoin urgent de réaliser deux équipements supplémentaires, l'un dans la Grande rue (2 caméras) et l'autre Place du Tillé dans le quartier de Nogent (2 caméras).

Or le coût de cette réalisation (46 000 € HT) ne peut pas être inclus dans le budget d'investissement 2013 de la Communauté de Communes.

Compte tenu de l'urgence de ce besoin, il est proposé au Conseil communautaire l'établissement d'une convention entre la Ville de l'Isle Adam et la Communauté de Communes. Au travers de cette convention :

- la Ville de l'Isle Adam s'engage à prendre à sa charge les frais relatifs à cette demande supplémentaire
- la Communauté de Communes introduira cette réalisation dans un prochain programme d'équipement de vidéo protection et remboursera à la Ville de l'Isle Adam, le moment venu, les sommes engagées

A l'unanimité, Conseil Communautaire accepte la convention entre la Communauté de Communes et la Ville de l'Isle Adam et autorise Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à sa bonne réalisation

9. Rapport d'activités 2012

Le rapport d'activités, présenté par la président, n'appelle de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président

Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Axel PONIATOWSKI